Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20181217-VD20181217-022-DE

Date de télétransmission : 18/12/2018 Date de réception préfecture : 18/12/2018

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 17 décembre 2018



Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés**: Mme REVEL (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHI) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - M. CONTESSE (pouvoir MME

BLAYA) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHÉ) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

## OBJET DE LA DELIBERATION

Fondation Nationale des Sciences Politiques – Attribution des subventions 2018 et 2019 – Avenant n°1 bis et avenant n°2 à la convention de partenariat d'objectifs et de moyens 2015-2017

Madame Zivkovic expose:

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon mène depuis plusieurs années une politique active en matière de relations internationales. Elle soutient, accompagne et développe l'ouverture et le rayonnement international de son territoire dans de nombreux domaines, tels que l'éducation, la jeunesse, la culture, l'écologie urbaine, l'action sociale, le développement économique, l'enseignement supérieur ou encore le développement solidaire.

Créé en 2001, le campus européen de Sciences Po Paris accueille des étudiants français et étrangers (34 nationalités sont représentées). Il contribue, au-delà des différences nationales, à la formation des générations européennes « décidées à bâtir ensemble leur avenir ».

Une convention de partenariat d'objectifs et de moyens a été conclue, pour les années universitaires 2014-2017, entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise, la Ville de Dijon et la Fondation Nationale des Sciences Politiques afin de mener à bien les actions en cours.

La Ville de Dijon souhaite, avec Dijon Métropole, prolonger d'un an cette convention afin de couvrir l'exercice 2018 : un avenant n°1 bis prévoit, en effet, que la Ville versera, à Sciences Po, une subvention d'un montant annuel de 32 360 € pour l'année universitaire 2017-2018.

Ce montant est composé comme suit :

- 27 360 € destinés au versement des bourses d'études pour les étudiants étrangers ;
- 5 000 € pour soutenir les « projets collectifs » et les associations étudiantes du campus de Dijon dont les projets portent sur la citoyenneté européenne.

La même démarche est prévue pour l'année 2019 : un avenant n°2 conclu entre Dijon Métropole, la Ville de Dijon et la Fondation, prévoit que la Ville versera, à Sciences Po, une subvention d'un montant annuel de 32 360 € pour l'année universitaire 2018-2019, selon la même répartition financière que cidessus.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider l'attribution d'une subvention, à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, de 32 360 € au titre de l'année 2018 ;
- 2- décider l'attribution d'une subvention, à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, de 32 360 € au titre de l'année 2019 :
- 3 approuver les projets d'avenant n°1 bis et avenant n°2 à la convention de partenariat d'objectifs et de moyens conclue avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques ;
- 4 m'autoriser à signer lesdits avenants annexés au présent rapport.

